

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Gérard Clavier.

Les points suivant sont examinés :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 – AFFECTATION DES RESULTATS.

Commune :

Investissement : Excédent de 19855.21 €

Fonctionnement : Excédent de 172 033.85 €

Reste à réaliser reporté : recettes 7 310.00 € et dépenses 25 000.00 €

Les résultats sont respectivement reportés en recette au budget primitif 2011 aux articles R001 et R002.

Bar restaurant multi activités :

Investissement : Excédent de 30 196.60 €

Fonctionnement : Excédent de 9 963.42 €

Les excédents sont respectivement reportés en recette au budget primitif 2011 aux articles R001 et R002.

Logement social :

Investissement : Déficit de 1 769.96 €

Fonctionnement : Excédent de 17 877.02 €

Les résultats sont respectivement reportés au budget primitif 2011 aux articles D001 et R002.

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES :

Le conseil municipal décide d'une augmentation uniforme de 2% du taux des quatre taxes directes locales.

	Taux de référence 2010	TAUX VOTES
Taxe d'habitation	23.17	23.63
Taxe foncière (bâti)	15.90	16.22
Taxe foncière (non bâti)	46.18	47.10
CFE	23.98	24.46

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif de la commune est voté équilibré à la somme de :

545 024.85 € en section de fonctionnement

149 651.06 € en section d'investissement

Le budget primitif du bar restaurant est voté équilibré à la somme de :
16 863.42 € en section de fonctionnement
38 196.60 € en section d'investissement

Le budget primitif du logement social est voté équilibré à la somme de :
22 047.06 € en section de fonctionnement
7 769.96 € en section d'investissement

QUESTIONS DIVERSES

Travaux Eglise :

Monsieur le Maire relate les difficultés rencontrées dans le projet de restauration. Etant donné le surplus de travail engendré par le dépôt nécessaire d'un deuxième permis de construire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'architecte désigné un avenant à son marché d'un montant de 5210.54 € HT.

Emploi :

Madame GAGNE sera recrutée comme deuxième emploi APC (Agence Postale Communale) et dépôt de pain.

Acquisition :

Après délibération le conseil municipal décide de l'achat à la famille PIVET d'une parcelle de terrain contigüe à la propriété communale du Grouillat au prix de 4 000.00 € l'hectare